

Inspections du 28/06/2018 : Masgrimauds Côte Moreau la Traverse

Commission de suivi des sites miniers uranifères de la Haute-Vienne

8 avril 2019



Les Masgrimauds – Situation réglementaire

- Commune de Mailhac-sur-Benaize
- Concession de Mailhac-sur-Benaize, échue depuis le 31/12/2018
- Site exploité par mine à ciel ouvert (MCO) d'avril 1982 à octobre 1986
- Déclaration d'arrêt définitif des travaux déposée en février 2000
- AP du 22/08/2000 (1^{er} donné acte)
 - soumis à surveillance sur le vecteur eau et air



Site des Masgrimauds – Inspection du 28/06/2018

- Site appartenant à la commune de Mailhac sur Benaize et utilisé ponctuellement pour l'entraînement à la plongée (association et pompiers)
- MCO en eau / parements non observables en raison de la végétation
- Présence d'une clôture sur le pourtour de la MCO en eau
- Surverse de la MCO vers un ruisseau puis la Benaize



Les Masgrimauds – Surveillance eau et air

VECTEUR EAU sur 2000 à 2002 et 2009-2017

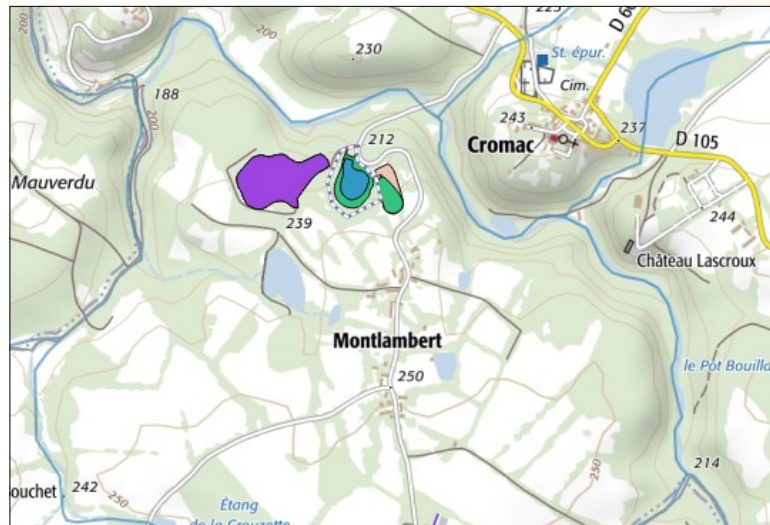
- Faible marquage radiologique des eaux de surverse de la MCO
 - U soluble : < 5 µg/l en moyenne annuelle
 - Ra226 soluble : 0,04 à 0,08 Bq/l en moyenne annuelle
- Marquage non significatif des eaux de la Benaize en aval du site de l'ordre du bruit de fond naturel
 - U soluble : < 2 µg/l en moyenne annuelle
 - Ra226 soluble : < 0,04 Bq/l en moyenne annuelle

VECTEUR AIR sur 2000-2002

- Résultats de mesures similaires dans le village de Masgrimauds et dans le village de référence milieu naturel, de l'ordre du bruit de fond naturel
- DEAA de l'ordre de 0,35 mSv/an (< 1 mSv/an)

Côte Moreau – Situation réglementaire

- Commune de Cromac
- Concession de Mailhac-sur-Benaize, échue depuis le 31/12/2018
- Site exploité par 2 mines à ciel ouvert (MCO) de mars 1980 à décembre 1982
- Déclaration d'arrêt définitif des travaux déposée en février 2000
- AP du 22/08/2000 (1^{er} donné acte)
 - soumis à surveillance sur le vecteur eau et air



Côte Moreau – Inspection du 28/06/2018

- Site minier appartenant à un propriétaire privé (usage et fréquentation non précisés, le propriétaire n'ayant pu être contacté pour l'inspection)
- 1 MCO en eau avec végétation arbustive très dense empêchant le contrôle de la présence de la clôture
- 1 MCO remblayée utilisée comme pâturage pour chevaux



- Portail d'accès ouvert
- Verse à stériles et anciens bassins inaccessibles

Côte Moreau – Surveillance

VECTEUR EAU

- Surveillance de 2000 à 2003 et 2009-2017 sur les eaux de surverse de la MCO et les eaux de la Benaize en aval du site
- Faible marquage radiologique des eaux de surverse de la MCO
 - U soluble : $< 5 \mu\text{g/l}$ en moyenne annuelle
 - Ra226 soluble : $0,06 \text{ Bq/l}$ en moyenne annuelle
- Marquage non significatif des eaux de la Benaize en aval du site de l'ordre du bruit de fond naturel
 - U soluble : $< 3 \mu\text{g/l}$ en moyenne annuelle
 - Ra226 soluble : $< 0,01 \text{ Bq/l}$ en moyenne annuelle

VECTEUR AIR (2000-2002) :

- Résultats de mesures de l'ordre du bruit de fond naturel
- DEAA de l'ordre de $0,15 \text{ mSv/an}$ ($< 1 \text{ mSv/an}$)

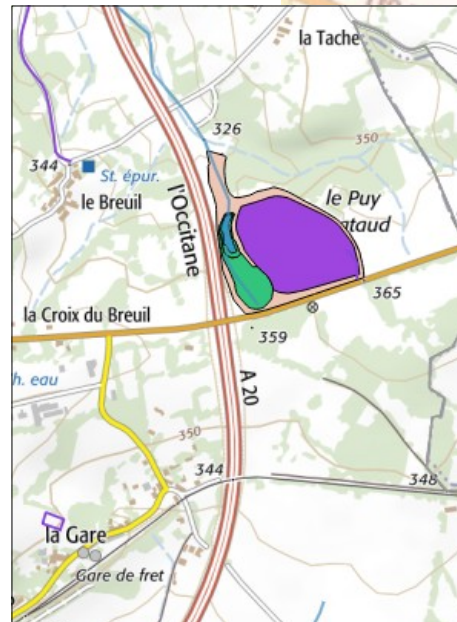
Côte Moreau – Suites à donner

- **Action à engager suite à l'inspection :**
- S'assurer de la fermeture du portail d'accès à la MCO
- Vérifier l'usage du site et sa fréquentation
- Confirmer l'origine des eaux sortant d'une buse à proximité de la MCO
- Mémoire de fin de travaux pour sortir de la police des mines (calendrier ministériel)



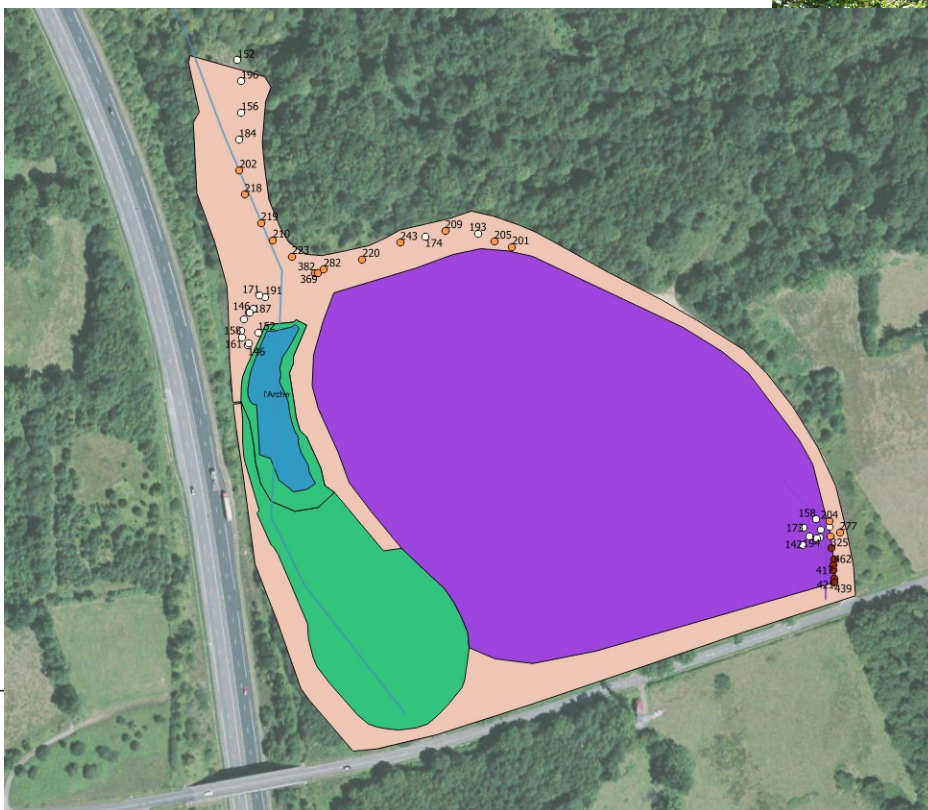
La Traverse – Situation réglementaire

- Commune de Bessines-sur-Gartempe
- Concession de la Division Minière de la Crouzille, échue depuis le 31/12/2018
- Site exploité par mine à ciel ouvert (MCO) de septembre 1990 à juin 1991, réaménagé en 1998
- Dossier de délaissement en 1993, arrêt de la surveillance par AP en 1998 → Dossier de DADT attendu



La Traverse – Inspection du 28/06/2018

- MCO cloturée avec portail d'accès fermé
- Verse à stériles revégétalisée



- Entretien régulier

La Traverse – Surveillance eau et air

VECTEUR EAU sur 1994 - 1998

- Faible marquage radiologique des eaux de surverse de la MCO
 - U soluble : $< 0,1$ mg/l en moyenne annuelle (→ limite de détection élevée à l'époque → confirmée par 1 mesure ponctuelle en 2009 à $6 \mu\text{g/l}$, soit l'ordre de grandeur du milieu naturel)
 - Ra226 soluble : $0,15$ Bq/l en moyenne annuelle
- Pas de marquage du ruisseau de l'arche, en aval du site (bruit de fond naturel)
 - U soluble : $1 \mu\text{g/l}$
 - Ra226 soluble : $0,03$ Bq/l

VECTEUR AIR sur 1993-1995

- Résultats de mesures similaires dans le village de Montalembert, de l'ordre du bruit de fond naturel
- DEAA de l'ordre de $0,11$ mSv/an (< 1 mSv/an)

Merci de votre attention



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>